

Quartier Saint-Michel – Cession d’une emprise pour le projet de la Cité de la Natation

Gestion immobilière

25-0464

Mesdames, Messieurs,

Fort de son rayonnement sportif international et de son expertise, l’association Les Dauphins du TOEC porte depuis deux ans le projet de création d’une Cité de la Natation sur l’île du Ramier à Toulouse, à proximité immédiate des piscines Nakache et Castex.

Ce futur équipement, dédié tant à la performance qu’à la natation-loisir et à l’apprentissage, prévoit notamment :

- la création de 3 bassins :
 - un bassin olympique (25x50 m) en terrasse, dédié au haut niveau ;
 - un bassin dédié à la nage-loisir (15x25 m) ;
 - un bassin d’apprentissage (15x10 m).
- des espaces de préparation physique (musculature, fitness, étirements) ;
- des espaces administratifs pour la vie du club ;
- des espaces dédiés à l’accompagnement de la performance (kinésithérapie, ostéopathie, nutrition, podologie, cardiologie, cryothérapie, hydromassage, caisson hyperbare, ...) ;
- un pôle formation aux métiers de la formation et éducation (salles de formation) ;
- un pôle « vie du club » (accueil, boutique, petite restauration, espaces de réunion).

Il est précisé que la réalisation de ce projet permettra de libérer de nombreux créneaux actuellement réservés dans les bassins toulousains pour l’activité du club des Dauphins du TOEC.

Afin de porter ce projet, les Dauphins du TOEC ont constitué une structure de préfiguration, notamment chargée d’acquérir les emprises nécessaires, dénommée Association de la Préfiguration de la Cité de la Natation des Dauphins du TOEC.

L’implantation de ce projet est envisagée sur une emprise d’environ 4 903 m² à prélever sur les parcelles suivantes :

- la parcelle 813AH12, d’une contenance totale de 9 573 m², propriété de Toulouse Métropole, pour une surface à détacher d’environ 703 m² ;

- la parcelle 813AH13, d’une contenance totale de 5 019 m², propriété de la Mairie de Toulouse, pour une surface à détacher d’environ 4 200 m².

La cession de ces emprises se fera au prix de 141,00 € HT par m², conformément à l’avis des Domaines, soit 592 000 € HT pour l’emprise de 4 200 m² à détacher de la parcelle communale 813AH13.

Il est précisé que la cession de l'emprise de 703 m² à détacher de la parcelle métropolitaine cadastrée 813AH12 est soumise à l'approbation du Bureau Métropolitain du 19 juin 2025 et que la cession des deux emprises nécessaires au projet de la Cité de la Natation fera l'objet du même acte de vente tripartite.

La présente délibération a donc pour objet :

- d'approuver la vente d'une emprise d'environ 4 200 m² à prélever de la parcelle cadastrée 813AH13, au prix de 592 000 € HT, au bénéfice de l'Association de la Préfiguration de la Cité de la Natation des Dauphins du TOEC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ses annexes et tous les actes y afférents.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la vente d'une emprise d'environ 4 200 m² à prélever de la parcelle cadastrée 813AH13, au prix de 592 000 € HT, au profit de l'Association de la Préfiguration de la Cité de la Natation des Dauphins du TOEC.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente, ses annexes et tous les actes y afférents.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le : 01/07/2025

reçue à la Préfecture le 27/06/2025

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Jean-Luc MOUDENC

Séance du vendredi 20 juin 2025

4.21 – Quartier Saint-Michel – Cession d’une emprise pour le projet de la Cité de la Natation - 25-0464

Gestion immobilière - -

33

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 juin 2025, s’est réuni dans la Salle des Illustres de Hôtel de Ville.

- Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Daniel ROUGE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Julie ESCUDIER, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhhy DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Michèle BLEUSE, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

Henri DE LAGOUTINE a donné pouvoir à Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Philippe PERRIN a donné pouvoir à Hélène CABANES, Jamal EL ARCH a donné pouvoir à Caroline HONVAULT, Agathe ROBY a donné pouvoir à Aymeric DEHEURLES

- Absent(e) :

Odile MAURIN;

- Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Patricia BEZ à partir du dossier 4.1 jusqu'au dossier 4.20, Jean-Jacques BOLZAN à partir du dossier 5.1, Souhayla MARTY à partir du dossier 7.4 jusqu'au dossier 35.4, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE à partir du dossier 11.1 jusqu'au dossier 21.5, Christine ESCOULAN à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.1 et à partir du dossier 5.1 jusqu'au dossier 10.5, Thierry SENTOUS à partir du dossier 35.5, Samir HAJIJE à partir du dossier 4.27, Nicolas MISIAK à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.1, Nadia SOUSSI à partir du dossier 12.1, Maxime LE TEXIER à partir du vœu 42.1

- Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :

Jean-Luc MOUDENC à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 3.1, absent au moment du vote de la 4.1 et à partir du dossier 36.1 jusqu'au vœu 41.2, Emilion ESNAULT au moment du dossier 4.11, Laurence KATZENMAYER au moment du dossier 4.11

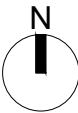
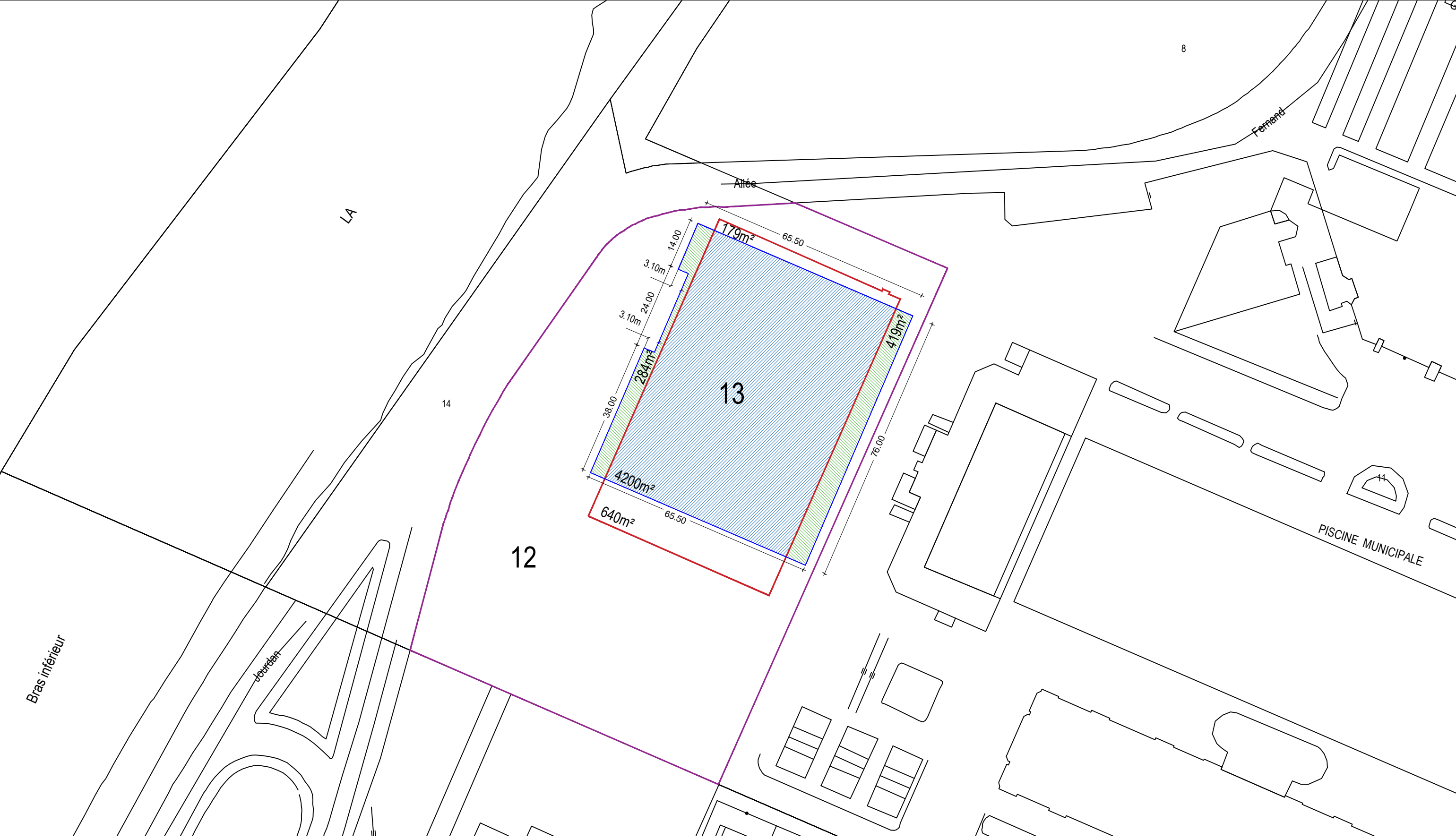
Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

Résultat du vote :

Abstention

Hélène MAGDO

Adopté



- Parcelle n° 813 AH 13 d'une surface de 5019m²
- Parcelle n° 813 AH 12 d'une surface de 9 573 m²
- Proposition de Parcelle C.N.T. d'une surface de 4903m²

- 4200m² de la parcelle n° 813 AH 13
- 703m² de la parcelle n° 813 AH 12